

CHAMPAGNE-SUR-SEINE. 15 ans de réclusion pour avoir filmé et violé une fillette

Un habitant de Champagne-sur-Seine, âgé de 58 ans, a été condamné mercredi 26 avril à 15 ans de réclusion criminelle pour avoir violé et filmé une fillette de 11 ans. Il mettait les vidéos en ligne sur Internet.

Quinze ans de réclusion criminelle dont les deux-tiers sont assortis d'une peine de sûreté. Ce mercredi 26 avril après-midi, au troisième jour du procès d'assises, le verdict est tombé à l'encontre de Jean-Luc L., un pédophile assumé qui avait violé et filmé une fillette de 11 ans à Champagne-sur-Seine.

Ce menuisier de 58 ans, divorcé et sans enfant, avait déjà été condamné auparavant pour des abus sexuels sur des mineurs.

« Faits caractérisés »

Durant le procès, il a reconnu les faits, commis chez lui avec sa webcam et son téléphone portable, en 2013 et 2014. Sa peine a été assortie d'un suivi socio-judiciaire avec obligation de soins, sous réserve de faire 5 ans de prison supplémentaire.

« Tous les faits sont caractérisés, que ce soit l'exhibition sexuelle à Bois-le-Roi, les abus sexuels ou encore l'enregistrement et la diffusion d'images pédopornographiques, a souligné l'avocate générale, Nathalie Giberay. C'est une peine d'éviction de la société car les faits

durent depuis des années, l'accusé ayant déjà fait l'objet d'autres procédures ».

Le pédophile assumé accuse 43 ans de différence avec la victime, légèrement déficiente mentale.

Avec sa queue-de-cheval, ses baskets et son jean, l'adolescente n'en paraît guère plus aujourd'hui mais n'a pas eu peur de témoigner à la barre devant celui qui lui offrait à l'époque du Coca-Cola et qu'elle trouvait « toujours très gentil ».

« Ma fille allait chez lui car elle voulait regarder des dessins animés et promener ses chiens, a indiqué sa mère. C'était tout un problème pour aller la rechercher. Mais cet homme, je le trouvais bizarre et renfermé ».

« J'avais des tendances pédophiles »

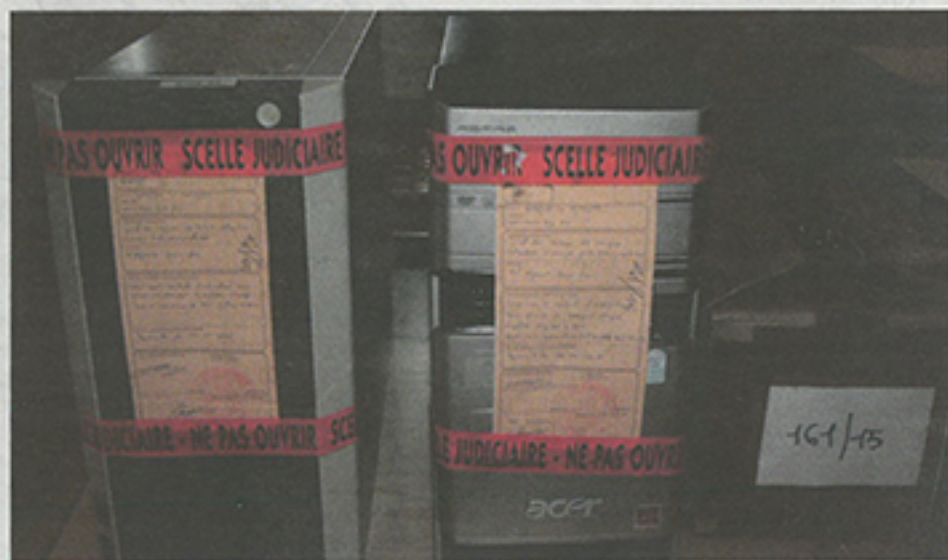
Dans le box des accusés, Jean-Luc L., le visage creusé, est appa-

ru vêtu d'un gilet gris et d'une chemise blanche. Les cheveux coupés très courts et arborant une barbe poivre et sel, il louait un logement à la tante de la jeune victime, dont il demandait régulièrement des nouvelles.

« Je n'ai pas fait cette distinction d'âge, a reconnu l'accusé. Je n'ai pas su la repousser dans sa démarche affective, même si ce contact direct m'a gêné énormément. Moi, je n'avais pas d'enfant de mon côté et cette affection m'a énormément troublé car j'avais des tendances pédophiles. Je n'ai pas su mettre des barrières... »

Violée et filmée

Les perquisitions menées dans sa maison, remplie de bibelots enfantins relatifs à Pinocchio, ont abouti à la saisie des ordinateurs et à la découverte de nombreuses vidéos pédopornographiques. Selon les confidences de la fillette, les faits se sont déroulés alors qu'elle jouait à l'ordinateur, assise sur les genoux du pédophile qui la caressait. De fil en aiguille, elle s'est retrouvée sur le lit tandis que



La saisie des ordinateurs a permis de découvrir de nombreuses vidéos pornographiques mettant des enfants en scène

le quinquagénaire restait debout, juste vêtu d'un peignoir...

« L'une des scènes de viol dure une heure et le fait de filmer, d'enregistrer et de mettre en ligne sur Internet montre qu'il y avait une part de préméditation, a plaidé M^{me} Sophie Ksentine, avocate de la jeune victime.

Il avait acheté le silence de cette enfant avec du Coca-Cola, des bonbons, du chorizo et des dessins animés. »

« Elle pensait être responsable de cet événement car c'est une jeune fille qui aime le contact avec tout le monde et ne voit pas le mal, a témoigné l'une de ses édu-

catrices spécialisées. A 14 ans, elle commence à comprendre qu'elle n'a rien fait. Elle ne connaissait pas grand-chose à la sexualité et ne savait pas se protéger. C'était du pain béni pour quelqu'un de mal intentionné. »

Agnès GAUDICHON-BRAÏK